

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Revision to a Request for a Standing Offer
Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre demeurent
les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services
Canada/Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Title - Sujet Carbon Dioxide	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0142-12C130/A	Date 2012-09-20
Client Reference No. - N° de référence du client W0142-12C130	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier CAL-1-34270 (114)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-114-5989	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2012-07-24	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-09-21	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Clarke, Deb	Buyer Id - Id de l'acheteur cal114
Telephone No. - N° de téléphone (403) 292-4526 ()	FAX No. - N° de FAX (403) 292-5786
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui <input type="checkbox"/>	No - Non <input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cet amendement 003 est soulevée à intégrer les informations suivantes dans l'invitation W0142-12C130/A:

Amendment #1:

Le texte sous Table des matières, à la page 1 de 20, Partie 5 - Attestations, effacer:

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

Remplacer avec:

1. Attestations relatives au Code de conduite – Attestations préalables à l'attribution offre à commandes

Amendment #2:

A la page 4 de 20, En Partie 2 - Instructions à l'intention des fournisseurs, supprimer le poste 1 et le remplacer par:

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Le document 2006 (2012-07-11) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 – Code de conduite et attestations, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (*Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229*) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 – Code de conduite et attestations, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

Amendment #3:

A la page 7 de 20, Partie 5 - Attestations, supprimer dans son intégralité:

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire et l'article 1.1***Remplacer avec:*****1. Attestations relatives au Code de conduite – Attestations préalables à l'attribution du contrat**

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (*Consentement la vrification de l'existence dun casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229*) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Amendment #4:

A la page 9 de 20, Partie 6 - offre à commandes et clauses du contrat subséquent, a. offre à commandes, intégrer les informations suivantes:

2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 11 - Code de conduite et attestations, du document 2005 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

Amendment #5:

A la page 12 de 20, Partie 6 - offre à commandes et clauses du contrat subséquent, b. clauses du contrat subséquent, intégrer les informations suivantes:

2010C (2012-07-16), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-12C130/A

Amd. No. - N° de la modif.

003

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1114

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-12C130

File No. - N° du dossier

CAL-1-34270

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le texte du paragraphe 4 de la section 27 - Code de conduite et attestations, du document 2010C susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

Les autres modalités et conditions restent inchangées.